

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Isabelle Chevalley et consorts -
Simplification administrative pour l'installation des énergies renouvelables**

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 3 octobre 2016, de 14h à 15h45, à la salle de conférence 403 du DTE, Place du Château 1, à Lausanne.

Elle était composée de Mme Carole Schelker, MM. Alain Bovay, Jérôme Christen, Fabien Deillon, Olivier Epars, confirmé dans son rôle de président-rapporteur, Olivier Kernen, Laurent Miéville et Philippe Randin. M. Pierre-Alain Favrod était excusé.

Ont également participé à la séance, Mmes Jacqueline de Quattro (cheffe du DTE), Isabelle Dougoud (cheffe support stratégique, DGE-STRAT, DTE) et M. Laurent Balsiger (directeur DIREN, DGE, DTE).

Mme Sophie Métraux (SGC) a tenu les notes de séance.

2. POSITION DE LA POSTULANTE

Par la voix de M. Miéville, la postulante remercie le Conseil d'Etat pour les renseignements fournis, en particulier quant au large dispositif en faveur des énergies renouvelables. Cependant, elle considère que les informations relatives à la simplification des procédures administratives, telles que le demandait le postulat, sont insuffisantes. En effet, le postulat souhaitait un état des lieux des procédures, et en fonction de cet état des lieux, de déterminer les simplifications qui pourraient être apportées aux procédures administratives. Si le rapport revient sur les pistes esquissées par le rapport du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et indique ce qui pourrait être développé, des éléments manquent tout de même. En outre, au-delà de la procédure CAMAC unifiée mentionnée dans la réponse du Conseil d'Etat, la mise en place d'une autorité unifiée serait préférable.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Canton de Vaud est en phase avec le postulat, car il a clairement fait le choix de développer les énergies renouvelables. Cette détermination figure d'ailleurs dans le programme de législature 2012-2017. Le Gouvernement en a même fait un objectif chiffré, soit en 2017, l'obtention de 15% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale. Ce soutien aux énergies renouvelables se traduit également dans le programme « Cent millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ».

Depuis le dépôt du postulat en 2013, de nombreuses évolutions ont eu lieu en matière de promotion et de soutien aux énergies renouvelables. Ainsi, alors que pratiquement toutes les installations solaires étaient soumises à autorisation en 2013, actuellement la grande majorité n'est plus soumise qu'à un

simple devoir d'annonce. Il s'agit donc d'une simplification importante. En 2013, si pratiquement tous les bâtiments neufs étaient déjà équipés de capteurs solaires thermiques, aujourd'hui, ils doivent en plus être équipés de capteurs photovoltaïques qui produisent 20% des besoins en électricité.

La promotion des énergies renouvelables ne passe pas par une solution unique, mais par un éventail de mesures au court et plus long terme qui se situent au niveau du bâtiment, de la planification territoriale ou encore dans la mise en œuvre de conditions-cadres adéquates. Une vision globale est indispensable. Le présent rapport traduit cette approche large, multifactorielle et orientée sur divers plans. Il s'agit d'un rapport qui pourrait être qualifié « d'intermédiaire » puisqu'il exprime la situation actuelle, or elle est vouée à évoluer.

Il est rappelé que pour les installations solaires, une simple annonce suffit contrairement à la situation antérieure qui demandait une autorisation. Explications et formulaires en conséquence sont fournis aux communes. Ainsi, en la matière, tout ce qui pouvait être simplifié l'a été. En revanche, concernant les autres énergies renouvelables, les simplifications administratives se heurtent à la réalité extrêmement complexe et aux nécessaires pesées d'intérêts. L'Etat doit alors s'inscrire comme facilitateur, intervenant le plus en amont possible afin d'anticiper les blocages et accompagner les porteurs de projet. Une commission consultative instituée au travers de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne), œuvre en ce sens, de même qu'un groupe de travail s'affaire avec les différents partenaires à faciliter les procédures et à faire avancer les projets. Un guichet unique pour la géothermie et l'éolien ont été mis en place, l'existence du COPEOL est également rappelée.

Il est assuré que la simplification des procédures étant une préoccupation constante du Conseil d'Etat. Des mesures sont déjà en place (procédure pour panneaux solaires par exemple) et d'autres sont à venir (révision de la LATC, par exemple).

La conseillère d'Etat rappelle que les pistes sont en évolution constante.

4. DISCUSSION GENERALE

Plusieurs commissaires rappellent que la situation a bien évolué depuis le dépôt du postulat. D'ailleurs, les exemples de la postulante ne sont pour la plupart plus d'actualité. L'efficacité de l'accompagnement des services étatiques lors d'installations d'énergie renouvelables est mentionnée, exemples à l'appui, par plusieurs députés.

Les réponses à la motion Renaud et à l'interpellation Cédric Pillonel¹ sont des éléments positifs à verser au crédit du Conseil d'Etat. Les efforts déployés entre autres en matière d'information dans le cadre du programme « Cent millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique » sont également relevés, même si certains députés auraient souhaité quelques détails supplémentaires.

Les commissaires soulignent ensuite que les problèmes rencontrés dans l'avancement des projets ne sont pas toujours issus de procédures, mais résultent souvent des acteurs impliqués (oppositions, refus du public, complexité des règlements de certaines communes, complications des fournisseurs d'énergie, etc.). Ainsi, la nécessité du travail étatique en amont est mise en exergue. Finalement, il est relevé que pour tout projet, pas uniquement dans les énergies renouvelables, certaines procédures administratives parfois complexes sont difficilement évitables. Un commissaire s'étonne de ne trouver mention d'un recueil de plus de 60 pages de procédure que dans les conclusions du rapport du Conseil d'Etat, sans autre forme de discussion. D'après lui, il aurait dû figurer en bonne place dans l'état des lieux et être intégré dans la réflexion demandée par le postulat.

Mme de Quattro signale que la nécessité de la coordination est régulièrement et poliment rappelée à la Confédération. La stratégie fédérale énergétique manque cruellement de coordination entre promotion de l'énergie, agriculture, planification territoriale, etc. Bien que le Canton de Vaud soit quelque peu en avance en la matière, il ne peut agir seul. La députation vaudoise pourrait œuvrer, par exemple par le biais d'une résolution, pour faire profiter de l'expérience vaudoise.

¹ (06_MOT_127) Motion Michel Renaud et consorts demandant l'introduction dans la LATC ou le RLATC d'une disposition privilégiant l'utilisation de l'énergie solaire en autorisant une orientation du faite des immeubles permettant un rendement optimal des capteurs solaires / (15_INT_371) Interpellation Cédric Pillonel - Cent millions, sans millions pour l'énergie ?

Une liste des éléments sur lesquels la DGE travaille depuis 2013 est faite à la commission. Parmi celles-ci, on peut signaler dans la LATC et le RLATC dans le cadre de l'éolien, si jusqu'alors le processus demandait une procédure d'affectation très précise et ensuite une procédure de permis de construire reprenant quasiment les éléments de l'affectation, la révision prévoit que si le plan d'affectation est assez précis, il pourra valoir permis de construire. Une commission de consultation a également été instaurée, de même qu'un examen préliminaire pour accompagner les projets en amont et les orienter correctement tout de suite. A noter encore que Mme de Quattro signale que dans un domaine aussi complexe, la simplification connaît des limites. La révision de la LATC tente de trouver l'équilibre entre complexification absurde et simplification trop réductrice.

Outre le guide la Confédération intitulé « Retard affectant les projets de production de courant à partir d'agents renouvelables et sa liste de recommandations », le service a travaillé sur le guide des procédures concernant les installations individuelles d'énergies renouvelables², qui donne des pistes de simplification. Ce guide sera remis à jour.

M. Balsiger explique le peu de panneaux photovoltaïques sur les granges et hangars agricoles, outre par la quasi-impossibilité d'obtention de la rétribution à prix coutant (RPC) et par l'inadéquation de la rétribution unitaire sur ce type d'installation. Celle-ci est adéquate en cas d'autoconsommation d'une certaine importance, ce qui n'est pas le cas des bâtiments agricoles. De plus, il s'agit d'installations qui, pour des bâtiments généralement en bout de ligne électrique, requièrent souvent des modifications des raccordements à proximité. Ces installations techniques annexes nécessitent généralement, outre des négociations avec le gestionnaire de réseau de distribution, des mises à l'enquête.

Sachant qu'il s'agit d'un rapport considéré comme « intermédiaire » puisque les mesures sont vouées à évoluer, un commissaire précise qu'il déposera une intervention parlementaire dans les mois à venir afin de s'enquérir de l'état d'avancement des mesures.

Plusieurs commissaires soulignent que le Conseil d'Etat devrait vraisemblablement faire un bilan à l'issue du programme « Cent millions pour les énergies renouvelables et la transition énergétique », en regard de la LATC. Des informations concernant les procédures pourront y figurer.

5. .VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat par 5 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention. .

La Tour-de-Peilz, le 30 octobre 2016

*Le rapporteur :
Olivier Epars*

²Le guide circule au sein de la commission. Il est accessible à l'adresse suivante : http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/territoire/amenagement/fichiers_pdf/Guide-SDT_Energies-Renouvelables-v1.0.pdf